

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 747 Subventions (4.500 euros) à quatre associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu la délibération 2018 DAC 41 en date des 2, 3 et 4 mai 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations 4 A 4 DIX-HUIT, L'Etoile du Nord, Collectif ADM et Slam ô féminin pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association 4 A 4 DIX HUIT, 14, rue du Simplon (18e) pour ses activités dans les écoles maternelles du quartier Amiraux-Simplon. 11945 ; 2018-04453 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association L'étoile du Nord, 16, rue Georgette Agutte (18e), pour le projet Frontière. 16322 ; 2018-05205 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Collectif ADM, 32 rue des Berthauds, 93110 Rosny-sous-Bois, pour le projet Aux Alentours. 16371 ; 2018-05158 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Slam ô féminin, 15 passage Ramey (18e), pour le projet Filles et femmes de paroles, cré-action Slam. 19608 ; 2018-05098 ;

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention jointe à la présente délibération.

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO